



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1996/NGO/3
28 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996
Point 5 e) de l'ordre du jour

QUESTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES ET DROITS DE
L'HOMME : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES,
CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES

PROMOTION DE LA FEMME

Déclaration de l'Union interparlementaire, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès
du Conseil économique et social (catégorie I)

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, distribué conformément aux paragraphes 23 et 24 de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social en date du 23 mai 1968.

* * *

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DE SUIVI, PAR L'UNION INTERPARLEMENTAIRE,
DES TRAVAUX DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

L'Union interparlementaire considère que les engagements pris lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes sont des engagements d'État. Or, l'une des branches de l'État, le Parlement, est un acteur incontournable pour obtenir la législation d'habilitation et les budgets nécessaires à la réalisation des programmes envisagés par les administrations pour donner suite aux accords internationaux. Pour cette raison, l'Union interparlementaire a participé au processus préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et a contribué à celle-ci par diverses initiatives¹. Désormais, elle oeuvre activement au suivi de la Conférence.

Cette activité de suivi des travaux de la Conférence de Beijing porte sur les divers aspects du Programme d'action de Beijing; toutefois, l'Union interparlementaire accorde une place prioritaire au volet de ce texte qui concerne la participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décisions. Le suivi de ce volet est mené conjointement avec le suivi de deux documents de l'Union interparlementaire elle-même, à savoir le Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique, adopté en mars 1994 par le Conseil interparlementaire, et la Déclaration parlementaire de Beijing, adoptée lors de

¹ Les principales initiatives de l'Union interparlementaire ont été :

a) En préparation de la Conférence, la préparation et l'adoption, une année et demie avant celle-ci, du Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique, conçu comme une base pour le chapitre du Programme d'action de Beijing relatif à la participation des femmes du processus de prise de décisions;

b) Comme contribution à la réflexion des participants à la Conférence de Beijing, la publication d'une étude comparative mondiale intitulée Les Femmes dans les Parlements : 1945-1995 et d'une affiche en couleurs présentant sur la mappemonde le nombre et la proportion de femmes dans les 178 parlements nationaux existant au 30 juin 1995;

c) La tenue à Beijing d'une Journée des parlementaires au Palais du Congrès populaire national (CPN) de la Chine, sous la présidence de Mme Chen Muhua, Vice-Présidente du Comité permanent du Congrès et Présidente de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; 500 parlementaires de 102 pays ont pris part à la session qui s'est conclue par l'adoption de la Déclaration parlementaire de Beijing;

d) La tenue à Beijing, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme d'une table ronde sur "La complémentarité des droits des femmes et des droits des enfants", avec la participation de parlementaires, de représentants de gouvernements, d'experts et de représentants d'organisations non gouvernementales.

la Journée des parlementaires, tenue le 7 septembre 1995 au Congrès populaire national de la Chine¹.

Outre une action nationale en profondeur (évolution des mentalités, éducation, partis politiques, procédures électorales, etc.), le Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique prévoit une action internationale dont certains aspects concernent prioritairement la participation des femmes à la vie politique et certains autres concernent le fonctionnement de l'Union interparlementaire elle-même.

I. ACTIVITÉS DE SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR
LES FEMMES EU ÉGARD AU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS EN
GÉNÉRAL ET À LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE
ET PARLEMENTAIRE EN PARTICULIER

Enquêtes et études comparatives

Constatant le succès de ses précédentes études comparatives mondiales concernant la participation des femmes à la vie politique et parlementaire², l'Union interparlementaire a lancé, fin 1995, une nouvelle enquête mondiale sur la participation des femmes à la vie politique visant à explorer plus en profondeur certains aspects de la question qui avaient déjà été abordés dans ses précédents travaux. L'enquête devrait aboutir, fin 1996, à une nouvelle étude comparative mondiale portant plus spécialement sur les femmes au sein des partis politiques et sur la manière dont les femmes sont actrices et bénéficiaires du processus électoral.

Symposium interparlementaire sur le thème "Vers un partenariat entre hommes et femmes en politique" et table ronde avec les médias sur "L'image de la femme politique dans les médias"

Le symposium aura lieu à New Delhi du 10 au 14 février 1997, à l'invitation du Parlement de l'Inde; la table ronde, activité connexe, aura lieu le 10 février. L'ordre du jour, le calendrier et les modalités de travail du symposium ont d'ores et déjà été fixés par le Conseil interparlementaire lors des réunions interparlementaires d'Istanbul, en avril 1996. L'étude comparative mentionnée précédemment, le Plan d'action de l'Union interparlementaire cité plus haut, le Programme d'action de Beijing et la Déclaration parlementaire de Beijing constitueront les principaux outils de réflexion pour cette réunion. Dans le cadre du développement de la coopération entre les Nations Unies et l'Union interparlementaire, il est prévu de présenter les résultats du Symposium et ceux de l'enquête à la session 1997 de la Commission de la condition de la femme à titre de contribution spéciale à son débat sur le suivi du chapitre du

² Les plus récentes enquêtes ont donné lieu aux publications suivantes : Les femmes et le pouvoir politique (1992), Les femmes dans les parlements : 1945-1995 (1995) et une affiche en couleurs intitulée Les femmes dans les parlements au 30 juin 1995 (5e éd.); les deux dernières publications étaient présentées à la Conférence.

Programme d'action de Beijing qui concerne la participation des femmes au processus de prise de décisions.

II. SUIVI DES AUTRES ASPECTS DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Outre qu'elle est appelée à examiner au niveau de sa conférence des thèmes faisant l'objet de recommandations dans le Programme d'action de Beijing, l'Union interparlementaire est désormais attentive à prendre en compte la "dimension femmes" dans toutes ses résolutions; les femmes parlementaires, qui ont obtenu que tout comité de rédaction constitué par l'Union soit désormais formé d'un nombre équilibré d'hommes et de femmes (art. 15 du règlement des commissions d'étude), sont en effet convenues de s'en préoccuper de manière explicite.

De son côté, la Réunion des femmes parlementaires, mécanisme permanent de concertation des femmes fonctionnant au sein de l'Union interparlementaire depuis près de 20 ans, a décidé de conduire, deux fois par an, un débat général sur l'action nationale de suivi du Programme d'action de Beijing et, chaque fois, un débat spécifique sur l'un des 12 domaines critiques évoqués dans ce texte. D'ores et déjà, les activités suivantes ont été menées ou sont prévues.

Suivi national d'ensemble

Lors de leurs réunions de Bucarest (octobre 1995) et d'Istanbul (avril 1996), les femmes parlementaires ont entamé un débat sur les modalités les plus efficaces pour donner suite aux travaux de la Conférence au niveau national. Un échange de vues et d'expériences a notamment été ouvert sur des activités législatives, des initiatives parlementaires diverses et des activités d'information et de formation de la population. Ce débat doit se poursuivre à l'occasion des prochaines réunions des femmes parlementaires.

Les femmes et les médias

Lors de leur réunion de Bucarest (octobre 1995), les femmes parlementaires ont débattu de l'impact des médias sur la condition de la femme : voies et moyens pour modeler une nouvelle mentalité sur son statut. Comme signalé précédemment, l'image de la femme politique dans les médias sera en outre débattue dans le cadre du symposium de New Delhi.

La violence contre les femmes

Lors de la réunion d'Istanbul (avril 1996), les femmes parlementaires ont repris les travaux antérieurs (1991-1994) sur la question de la violence contre les femmes et ont débattu de la question de la violence organisée à l'encontre des femmes. À l'issue de cet échange de vues et d'expériences, une lettre a été adressée en mai 1996 à tous les parlements nationaux pour appeler leur attention sur le plan de loi type sur la violence dans les relations familiales et interpersonnelles mis au point par Mme Radhika Coomaraswamy, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences.

La pauvreté

Lors de leur réunion de Beijing (septembre 1996), les femmes parlementaires examineront le thème suivant : "Pauvreté et extrême pauvreté : les femmes comme victimes de ce phénomène et comme acteurs clefs dans la lutte pour l'éradiquer".

III. ACTION CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION

Depuis septembre 1995, l'Union interparlementaire a réalisé deux importants changements dans son fonctionnement propre qui étaient préconisés dans son plan d'action et qui répondent à l'esprit des travaux de la Conférence de Beijing.

Révision des statuts et règlements afin d'en éliminer tout vocabulaire pouvant suggérer la prééminence d'un sexe sur l'autre

Conçue comme un exercice pédagogique visant à modifier les mentalités, cette révision était explicitement prévue dans le Plan d'action de l'Union interparlementaire; des amendements aux statuts et règlements ont été élaborés entre octobre 1995 et avril 1996 et ont été adoptés lors des réunions interparlementaires d'Istanbul, en avril 1996.

Représentation accrue des femmes dans les délégations aux réunions interparlementaires

Depuis 1990, les statuts de l'Union prévoient que toutes les délégations des parlements qui comprennent des femmes doivent inclure au moins l'une d'elles parmi les huit (ou, selon les cas, 10) parlementaires formant la délégation aux réunions interparlementaires. À la suite de la Conférence, les organes directeurs de l'Union ont demandé au Secrétaire général de présenter à chacune des deux séries annuelles de réunions interparlementaires statutaires, à l'appui de cette disposition et pour encourager son respect, un tableau comparatif du nombre et la proportion de femmes dans les parlements nationaux au regard de ce nombre et cette proportion dans les délégations aux réunions organisées par l'Union interparlementaire. Le premier de ces tableaux comparatifs a été présenté à l'occasion des réunions interparlementaires d'Istanbul, en avril 1996.
